

# DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

## Ville de Saint-Jean-de-Monts

Saint-Jean-de-Monts

Le vingt-sept mai deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt mai deux mille vingt et un, s'est réuni à la mairie, en séance à huis clos, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

### Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, M. BETHUS Jacky, Mme LOZET Christel, Mme MILCENT Anne, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory, M. PALVADEAU Christian, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. PORTOLEAU Pascal, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, Mme ROBERT DUTOUR Diane, M. MATHIAS Yves, M. LEPLU Christian, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme CUCINIELLO Gaëlle, Mme RIVIÈRE Amélie et M. HOREAU Vincent.

### A été élue secrétaire :

Mme ROBERT DUTOUR Diane

### Affaires financières

## DÉLIBÉRATION N°2021\_033 DU 27/05/2021

### OBJET : AFFECTATION ET REPRISES DES RESULTATS 2020

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2313-1 et L.2341-1 ;

VU le Compte de gestion et le Compte administratif 2020 adoptés précédemment ;

VU les résultats 2020 définitivement arrêtés au sens de l'article L.1612-12 du CGCT ;

**Rapporteur :** Gérard MILCENDEAU, Adjoint au Maire

### EXPOSÉ

Après approbation du Compte de gestion et du Compte administratif, il convient de reprendre les résultats d'exécution au budget primitif ou au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

Il est donc proposé au Conseil municipal de statuer sur la reprise et l'affectation des résultats constatés précédemment, comme suit :

	ANNEE 2020 (délibération 2020_043 du 02/07/2020)	ANNEE 2021
<b>Fonctionnement</b>		
<b>A - Résultat de l'exercice 2019</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) = recettes - dépenses de fonctionnement	4 395 344.03 €	
<b>A - Résultat de l'exercice 2020</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) = recettes - dépenses de fonctionnement		4 593 734.10 €
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b> D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	2 084 481.67 €	6 479 825.70 €
<b>Résultat à affecter : C</b>	<b>6 479 825.70 €</b>	<b>11 073 559.80 €</b>
<b>Investissement</b>		

<b>D - Solde d'exécution de la section d'Investissement (R-D+001 exercice 2019)</b> Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au R 001 sur N +1 (si positif)		
Est affecté au D 001 sur N +1 (si négatif)	-3 015 966.21 €	-3 896 214.38 €
<b>D - Solde d'exécution de la section d'Investissement (R-D+001 exercice 2020)</b> Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au R 001 sur N +1 (si positif)		
Est affecté au D 001 sur N +1 (si négatif)		-3 643 530.02 €
<b>E - Solde des restes à réaliser d'Investissement 2019 (R-D)</b>	-880 248.17 €	
<b>E - Solde des restes à réaliser d'Investissement 2020 (R-D)</b>		-452 770.87 €
<b>Besoin de financement (si dépenses &gt; recettes)</b> <b>Excédent de financement (si recettes &gt; dépenses)</b>	<b>-3 896 214.38 €</b>	<b>-7 992 515.27 €</b>
<b>G : Affectation en réserves au 1068 (sur 2020)</b> G = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>3 896 214.38 €</b>	
<b>G : Affectation en réserves au 1068 (sur 2021)</b> G = au minimum couverture du besoin de financement F		<b>7 992 515.27 €</b>
<b>H : Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur 2021 )</b>	<b>2 583 611.32 €</b>	<b>3 081 044.53 €</b>

### DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de reprendre au Budget 2021 les résultats de clôture constatés au 31 décembre 2020, comme suit :
  - Reprise du besoin de financement d'un montant de 7 992 515,27 € (3 896 214,36 € en dépenses de la section d'investissement du Budget 2019, 3 643 530,02 € du budget 2020 et 452 770,87 € de restes à réalisés intégrés au BP 2021), à l'article D.001 – Résultat d'investissement reporté ;
  - Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2020, à hauteur de 7 992 515,27 € en recettes de la section d'investissement du Budget principal 2021, à l'article R.1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé afin de couvrir le besoin de financement D001-Déficit d'investissement pour 6 659 496,23 € et le solde des restes à réaliser 2020 pour 452 770,87€ ;
  - Reprise du résultat après affectation, en recettes de la section de fonctionnement du Budget 2021, à l'article R.002 – Résultat de fonctionnement reporté, pour 3 081 044,53€ (soit 11 073 559,80€ d'excédent de fonctionnement – 7 992 515,27 € affectés en réserve au 1068).

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le vingt-huit mai deux mille vingt et un.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE  
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN  
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE



Véronique LAUNAY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.